

This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF)هذه النسخة الإلكترونية نقلاً من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版(PDF 版本)由国际电信联盟(ITU)图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

STATISTIQUE GÉNÉRALE

DE LA

TÉLÉPHONIE

DRESSÉE

D'APRÈS DES DOCUMENTS OFFICIELS

PAR LE

BUREAU INTERNATIONAL DES ADMINISTRATIONS TÉLÉGRAPHIQUES

Année 1904

BERNE

BUREAU INTERNATIONAL DES ADMINISTRATIONS TÉLÉGRAPHIQUES 1906

		<u> </u>	Australi	e (Fédération)	
OBJETS DE LA STATISTIQUE	Allemagne 1) Exploitation	Australie méridionale	Australie occidentale	Nouvelle- Galles du Sud	Queensland
	par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat
I. Réseaux urbains.		·	·	1	
a. Nombre de réseaux	4.503 ²)		11 1)		16 ¹)
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes	77.853 ³)	839	5.231	} _ 1)	702
o. Longueur en knomerres des lightes (souterraines .	3.630 81.483	839	29 5.260		77
() Len service	483.309 4)		7.368 ²)		4.6491
c. Développement en aériens de réserve	53.112	-	– ′	- ŋ	239) 2)
kilomètres des fils souterrains en service	701.900 ⁵) 496.155		58 ₁ 3)	i	3.682 ₁ 3)
II. Circuits interurbains. Totaux	1.734.476	8.005	7.474		10.159
(intériours) à fil simple	1.661)		4	5
a. Nombre de circuits { a fil double	8.351)		72 4)	8	10
l internationaux	10.081		72	12	
(aériennes	44.680	1	1.134	1	752
b. Longueur des lignes souterraines	332 s)	-	-		6
∖ sous-marines	45.155	<u>'</u>		 	<u>21</u> 779
aériens	256,284		2.269		1.351)
c. Développement des fils souterrains	33.893	} _	_	} - 1)	32)
sous-marins	266	<u></u>	— <u>5)</u>		21
III. Stations et postes. Totaux	290.443 4.517		2.269	61	1.404
b. Nombre de cabines publiques	23.784	45	28	122	70
c. Nombre de postes d'abonnés	510.049	2.108	4.719	16.093	3.936
IV. Personnel. Totaux	538.350	2.164	4.760	16.276	4.026
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu) b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints	!		1 ⁶)	- 30	38 4
Ingénieurs			2	-	21
Chefs d'équipe et monteurs Ouvriers	- 10)	- 1)	24 45 ⁷)		- 21
Téléphonistes	ŗ		152 8)	393 ²)	74 5)
Facteurs		J			
V. Conversations urbaines. Totaux a. D'abonné à abonné	902.526.750		225	423 3)	158 8.668.764
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	2.833.205		10.842 %)	205.375	- 0.000.104
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	13.566		_		_
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale	.5.555	-	2244	i	
pour remise par facteur à un autre non-abonné.	2.014 523		2.011 °)	;	_
e. Télégrammes téléphonés { arrivée	1.249.998	J			
VI. Conversations interurbaines. Totaux	908.638.042		12.853	48.438.362	8.668.764
Nombre de conversations	160.432.420		— ¹⁰)	40.538	80.482
VII. Recettes. A. Conversations urbaines. a. Abonnements	Fr. 60.551.070	Fr.	Fr. 737.264	Fr.	Fr. 550.450
b. Conversations sous V. b. c. d.e.	1.190.034		8.647		12.250
c. Recettes diverses	24.005.200	658.775	15.263	2.973.229	7.650
b. Recettes diverses	<u></u>]			106.400
VIII. Dépenses. Totaux	85.746.304	658.775	761.174	2.973 229	676.750
a. Etablissement antérieur à l'année courante					
b. Dépenses de l'année courante { Personnel	<u>} _ 11)</u>	- 2)	558.130 (11)	1.600.000 4)	357.000
Totaux		-	895.230	1.600.000	357.000
	'				•

Australie (Fédération)				Bassis		Cap	Colonies portugaises		
Victoria	Tasmanie	Autriche	Belgique	Bosnie- Herzégovine	Bulgarie	de Bonne-	Ile S. Thomé	Loanda	
Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Espérance Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Administr. coloniale	Exploitation par l'Administr. coloniale	
22 1)	_	317	17	81)	7 1)	13 1)	1 1)	1 1)	
2.072 ²)	2.046 275	} _	} _	64	148	2.845	198	33	
2.188	2.321	<u>'</u>	<u> </u>	64	158	1.049 3.894	198		
40.801 3))	53,165	65.018 ¹)	401 2)	1.295	5.576 ²)	198 2)	78 ²)	
5.570 ⁴)	} _		_	— ´;	141	_ ′		- '	
		208,218 —	29.330 ²) —	_	800 ²) —	2.098 ₃ 715;	_		
46.371		261.383	94.348 ³)	401	2.236	8.389	198	78	
30 (5) 193 (5)	} _	112 24	 121 ⁴) 29 ⁵)		1 3) 7 4) 1 5)	22 4)	} _	} _	
223		136	150 °)	2	9	22			
480)	6.499)	6	832	100)	1	
	} -	2	} -	_	_	138	} -	} -	
480		6.501		6	832	238			
2.377)	22.289	19.899	6	1.941	200	7)	
	} -	12	 175		_	276	} _	} -	
2.377	<u> </u>	22.301	20.074 7)	6	1.941	476	<u>-</u>		
22	16	375 1)	144	8	8	9	4	1	
171	150	592	120 8)	10	14	26	4 3)		
9.017 6	1.317	47.820	24.104 ⁹) 24.368 ¹⁰)	254 4)	675 °)	2.648	69 4)	42 3)	
2 7)	1.483	48.787	40 11)	5)		2.003	1 5)	43	
2	17		34 12)	1	6		4		
4 *) 18	1 10 ¹)	_ 2)	2 ¹³) 19 ¹⁴)	- ⁶)	- 2	- ⁵)	_		
_	_ 10 .)	- 9	245 15)	1 7)		1 - 7	_ 8	} —	
252 °)	17 2)		279 16)	3 8)	85		7 6)		
1	15)			101.7			J	
279	62	154.410.198	619 46.948.097 ¹⁷)	164.870	101 7)	8.342.992	49.145	14.549	
	17.859 —	705.865 ³)	62.514 18)	242 10)	_	26.652	275	14.542	
	} 14.109	38.482 4)	6.236 19)	_	_				
	13.109			46 11)	2.481		-		
	_	794.046 ⁵)	995.067	7.023 12)	-		. -		
	31.968	796.896 156.745.487	696.556) 48.708.470	7.117 ¹²⁾ 179.298	2.481	8.369.644	40 420	14 540	
	-	2.392.210	1.004.864 21)	12.406 14)	43.438	- 8.309.044 	49.420	14.542	
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
)	230.568	6.228.539 6)		22.734 15)	71.605	887.015	5.366	2.452	
2.233.551	_	255.282	17.718 ²²) 730 ²³)		403	16.429 —	230 6.410	_	
] [25.342	2.016.771	1.232.736 24)	154	54.660	50.625			
<u>J</u>		126.963 7)	4.866 25)	350			<u> </u>	 	
2.233.551	255.910	8.627.555 s)	6.194.113	26.191	126.668	954.069	12.006 7)	2.452 5)	
	— ³)		30.976.908 ²⁶) 2.043.257			3.692.550	10.000		
2.056.143	} - ³)	} -	3.656.680	} 16)	8)	1.168.450	19.929 4.034	} _	
2.056.143			5.699.937 27)			1.168.450	23.963		
_		· _	·						

	Colonies portugaises	Dahomey	Dane	mark	Egypte
OBJETS DE LA STATISTIQUE	Macao Exploitation par l'Administr. coloniale	et dépendances Exploitation par la Colonie	Exploitation par l'Etat 1)	Exploitation par des C ¹⁰⁸ privées ¹)	Exploitation par l'Etat
I. Réseaux urbains.			0)	01	
a. Nombre de réseaux	38	3 1)	<u> </u>	81 11.223 ¹¹)	
b. Longueur en kilomètres des lignes souterçaines .			}	75	} _
Totaux	38	1		11.298	
c. Développement en $\begin{cases} a \neq riens \end{cases}$ de réserve	_ 38 ²)	3		79.614 12)	
kilomètres des fils souterrains en service de réserve			} - 2)	39.663 ₁₃ 13.103	} -
II. Circuits interurbains. Totaux	38	3	_	132.380	
Value de circi sintérieurs à fil simple	h	1 2)	— 29 ³)	62(12)	
a. Nombre de circuits interneurs à fil double	} -	_	29 °) 8 4)	480) , —	_ 4
Totaux		1	37	542	4
aériennes	1	194 ³)	2.188	20.363	220
b. Longueur des lignes souterraines souternaines		_	2 ⁵⁾⁶⁾ 267 ⁶)	12 5	_
Totaux		194	2.457	20.380	220
aériens	1	239	6.503	34.369	880
c. Développement des fils souterrains sous-marins	} -	_	43 ⁵) ⁶) 425 ⁶)	33 50	_
III. Stations et postes. Totaux	_	239	6.971	34.452	880
a. Nombre de stations centrales	1		61	531	2
b. Nombre de cabines publiques	45 ³)	6	131 563	999 ¹⁴) 46.500	4
IV. Personnel. Totaux	45 5	6	755	48.030	6
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	— 4)	<u> </u>)	61)
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints	_	'		84 40	
Chefs d'équipe et monteurs.	- ₁	\\ \ 4)	- 7)	72	} _
Ouvriers	3			372	<u> </u>
Téléphonistes	2 5)	J]	1.429 ¹⁵) 34	
V. Conversations urbaines. Totaux	6	<u></u>	- 	2.092	
a. D'abonné à abonné	77.000))	91.908.000)
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement c. Entre abonné et station centrale pour remise par	_)	
facteur d'un message à un non-abonné	_		- 8))	[_
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné				104.100	
4 Telégrammes téléphonés (départ	_		266.206	<u> </u>	
vy Comments in a rivée	77.000	'	145.506) 411.712	92.012.100	<u>'</u>
VI. Conversations interurbaines. Totaux Nombre de conversations		122	640.605	5.097.000	42.300
VII. Recettes.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
A. Conversations urbaines. a. Abonnements	880			4.169.474	_
b. Conversations sous V. b. c. d. e. c. Recettes diverses	_	<u> </u>	8)	198.769 180.469	_
B. Conversations interurbaines. a. Taxes des conversations	–	244	580.905	535.353	54.827
b. Recettes diverses			E00.005	616	34.996
VIII. Dépenses. Totaux a. Etablissement antérieur à l'année courante	880 6)	244	580.905	5.084.681 19.753,019	89.823
	3.947	,			1
b. Dépenses de l'année courante { Personnel	4.301	} - 6)	10)	3.249.804	} -
Totaux	8.248		!	3.249.804	1 .

	Espagne		France	Grande-	Br	retagne et	Irlande	Grèce	Hongrie
Exploitation par l'Etat	Exploitation par la "Compania interurbana del Nord-este de Espana"	Exploitation par plusieurs Compagnies	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat 1)		Exploitation p Teleph Année 1903	ar la "National one Co" Année 1904	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat
						.=-	4.000	4.33	
15 ¹) 199 ²)		54 ⁷)	3.999	188 ²)	<u> </u>	975	1.026	420	3.182
	} -	4.700	6.981	2.238	}	<u> </u>	} -		177
199		4.700	28.303	6.342 ³)	j 	_		420	3.359
1.357 ³)		47.028	112.708 1.406	17.797 ⁴) 301				2.370 ²)	32.927 ₁ 8.267}
_	} -		239.941	110.375 5)	$ \rangle$	878.193	1.087.001		40.947
	<u></u>		130.320	98.178	Į.		<u> </u>		16.965
1.357		47.028	484.375	226.651	-	878.193	1.087.001	2.370	99.106
— 10	— 19) _	50 6.7 86	— 1.59 7 ⁶)	I	· —) _ !	} _	166 ₁
		1	46	7 ')	J		J	<u> </u>	11/
10	19		6.882	1.604					177
717	2.177)	56.612	16.889 *)	1		1	1	15.450
_		_	172 67	491 10) \\ 264		-	} _	} _	47 —
717	2.177	_	56.851	17.644	-				15.497
1.472	7.183)	250.651	165.130	1		1)	63.731
	<u> </u>	} -	5.112	15.234 \ 11)	l	· —	} -	} -	943
	7.183	<u>'</u> ———	251	1.154	- -			<u>'</u>	64 674
1.472 27 ¹)	7.165	54	256.014 4.005	181.518 599 ¹²)	-	1.072	1.124	4	893
9	26	91	6.775	831		3.571	4.459	_	1.130
528 4)		15.677	122.911	32.995 13)	_	277.589	315.829	720 ³)	24.416
564	26	15.822	133.691	34.425	. _	282.232	321.412	724	26.439
6 21	1)	46					4 20	
			189					1	
3	_	} _	683(1)	}		12.797	3.844	— 4)	} -
11 14			1.360) ⁻⁷ 4.169					- ⁴)	
1 4 10	į J	! }	73	J	IJ		J	3	J
65 ⁵)			6.520		-	12.797	13.844	36	
243.360))	202.395.827	_	1	1	1		61.946.956
_	i !		7202.393.827	470.794 14)				i	. 108.034
_			1		$\ \ $	455.809.952	482.972.412	- 5)	
			96.818				102.312.112	'	_
_	, !		1.633,710) 0504000	İ				102.092
	<u></u>	<u> </u>	1.559.019	} 2.594.000		<u></u>	<u> </u>	<i>)</i>	100.0001
243.360			205.685.374		- -	455.809.952	482.972.412		62.262.970
41.791			13.516.666	15.550.728 15)16)	<u> </u> _	13.663.884	14.863.420		755.553
Fr.	Fr.	Fr. 3.296.597	Fr.	Fr.	١,	Fr.	Fr.	Fr. 83.594	Fr. 3.716.557
		19.836	22.344.463	4.750.500 ¹⁷) 92.925 ¹⁸)	- 1 - 4				63.202
957.853 6)	} -	_	7.618.272	893.675	İ	} _	} -		_
•				9.952.625 19)				7.974	1.062.203
957.853	J	3.316.433	29.962.735	41.475 ²⁰) 15.731.200	- - <u> </u> - - - - - - - - - - - - - - - - -	<u>-</u>	'	91.568	4.841.962
901.000		-		102.500.000 21)				— 6)	1.011.002
} _] -	} _	}	4.246.925 22)	-!-	} _	} _	} - 6)	}
<u> </u>	<u> </u>	J	<u>'</u>	13.010.010	- -	<u> </u>	<u> </u>	<u>, , , , , , , , , , , , , , , , , , , </u>	}
				23.560.500	-¦-				

	Hongrie	Indes bri	tanniques	Indes néer- landaises	Indo-Chine française	
OBJETS DE LA STATISTIQUE	Exploitation par des C privées	Exploitation par l'Etat	Exploitation par des C109 privées	Exploitation par des C ¹⁸⁴ privées ¹)	Exploitation par la Colonie	
I. Réseaux urbains.			l			
a. Nombre de réseaux	1 9)	562 1)		48 2)	8 1)	
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes	28	1.781	} _	24.427	182	
(souterraines .	28	1.781	<u>J</u>	203 24.630	66 248	
(en service	28	8.826		31.548 ³)	554 2)	
c. Développement en aériens de réserve de kilomètres des fils	4	. – . –	- 8)	196 203 ₁₄	1.346 ³)	
souterrains de réserve			J	152∫ ′		
II. Circuits interurbains. Totaux	32	8.826		32.099	1.900	
a. Nombre de circuits intérieurs { à fil simple	} -	} _	} - 3)	7 (5) -	_ 4 4) 	
Totaux		_		11	4	
aériennes)))	1.323	6	
b. Longueur des lignes souterraines souterra	} -	} -	} — ³)		_	
Totaux				1.323	6	
caériens	1))	3.304	48	
c. Développement des fils souterrains sous-marins	} -	-	_	_	_	
III. Stations et postes. Totaux			<u> </u>	3 304	48	
a. Nombre de stations centrales	1	73	17	106	8	
b. Nombre de cabines publiques				44 6)	4	
c. Nombre de postes d'abonnés	3839	1.738	3.177	5.464	403 5)	
IV. Personnel. Totaux a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	39	1.811	3.194	5.614	415 6)	
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints	_			67 7)		
Ingénieurs	_	9)		2		
Chefs d'équipe et monteurs. Ouvriers		_ 2)	- 3)	18 278 *)		
Téléphonistes	i			346 °)	8 7)	
Facteurs		· <u> </u>	J	28		
V. Conversations urbaines. Totaux	2			760	8 8)	
 a. D'abonné à abonné	30.400			8.300.912 ¹⁰) 8.386	82.729 3 721	
facteur d'un message à un non-abonné d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale	_	3)	3)	1.095	_	
pour remise par facteur à un autre non-abonné e. Télégrammes téléphonés { départ	<u>-</u>			_	— 3.094 ¹⁰)	
arrivee		·	<u>) </u>			
VI. Conversations interurbaines. Totaux Nombre de conversations	30.400		<u> </u>	8.310.393 4.554	85.895 51.241	
VII. Recettes.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
A. Conversations urbaines. a. Abonnements	h	327.232 4))	1.537.107 11)	22.210 11)	
b. Conversations sous V.b.c.d.e.		1	0 2 2 2 1 2	1.677	18	
c. Recettes diverses B. Conversations interurbaines. a. Taxes des conversations b. Recettes diverses	}	- 5)	856.564 4)	8.478 ¹²) 127.647 173.993	330 ¹²)	
VIII. Dépenses. Totaux	'	327.232	856.564	1.848.902	22.558	
a. Etablissement antérieur à l'année courante		— 6)	— ³)	1.520.741 13)	134.750	
h Déparces de l'empée courants (Personnel	T	} _ 6)	} _ 3)	455.128	27.000	
(Materiel	<u> </u>	<u> </u>	1	310.218	10.000	
Totaux				765.346	37.000	

	Italie		Japon	Luxembourg	Natal	Nor	vège	Orange River Colony	Pays-Bas
	Exploitation par l'Etat ¹)	Exploitation par des Cies privees 1)	Exploitation par l'Etat 1)	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat 1)	Exploitation par des C108 privées 19)	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat
ļ	1	91 5)	29 2)	101 1)	4 1)	27 ²)	200	1	
-	36	6.674	2.783	117	141	716	8.300	121 1)	<u> </u>
-	$-\frac{6}{42}$	7.514	2.865	117	145	107 ³) 823 ⁴)	8.308	<u> </u>	<u> </u>
	934	34.080(6)	90.223 3)	1.275 2)	1.892 2)	20.384 5)	37.161 21)	1	1
	35 	2.934(⁷) 71.633(₇) 22.316(⁷)	89.010 4)		681 3)	3 20.032 ⁶) 14.150	282 22)	} -	-
	969	130.963	179.233	1.275	2.573	54.569	37.443		
	21 ²) 3 ³)	5 38 ⁸)	134 ⁵)	192 37 8 ³)	-	34 ₁₇ 2271 5 8)	23)	} -	207 ¹) 17 ²)
	24	43	134	237		266			224
	2.847 —	1.943 —	2.435 2	1.483	} _	8.284 ⁹)	12.347 5) _	2.093 152 ³)
			7			468 10)	50		57 4)
	2.847	1.943	2.444	1.483		8.752	12.402 24)		2.302
	2.847 —	1.943 — —	16.540 ⁶) 41 53	3.303	} -	29.451 — 1.184	22.079 1.032 169	} _	24.876
	2.847	1.943	16.634	3.303		30.635 11)	23.280 24)		24.876
	25	94	146 7)	101	4	312 12)	562	1	104 5)
	13 3.484	408 22.407	195 8)	185 2.348	5 830	1.049 13)	1.494	} -	150 6)
-	3.522	22.909	38.064 °)	2.634	839	16.027	<u>21.231</u> 23.287	<u></u>	472
1		_))	7				1
	4)	102 30 196 429	10)	_ 4)	- 4)	$ \begin{array}{c c} 25 \\ 4 \\ 21 \\ 136 \end{array} $	202 12 218	_	- s)
		841 99	<u> </u>	<u> </u>	16 ⁵)	222	816 	<u></u>	252 °)
_		1.697				411	1.318		252
	1.215.000	101.625.765 °)	142.295.467 884.521 ¹¹)	1.276.341 4.870 ⁵)		42.108.786 210.000 ¹⁵)	43.499.989 862.315		2.236 ¹⁰) 69
	_	_	_ :	243	 		38.430	} -	907
	_		437 339 (12) 282.032 (12)	228 6.487 ₍₆₎ 3.351)		152.091 ₍₁₆₎	52.972 49.630	.) .	2.805 3.656
		101.625.765	143.899.359 13)	1.291.520		42.583.562	44.503.336		9.673
_	302.904	584.994	1.479.807 14)	1.547.935		2.152.618 17)	1.831.761 25)		1.488.954 11)
	Fr. 105.305 — 222.521	3.852.130 235.530	Fr. 5.552.220 118.631 324.737 1.263.953	Fr. 160.898 ⁷) 15.019 15.944 ⁸) 16.799	Fr. 149.200 175 125 °)	Fr 18)	Fr. 1.209.306 183.673 42.254 ²⁶) 25.588	Fr. 12.604	Fr. ————————————————————————————————————
	327.826	4.087.660	25.437 ¹⁵) 7.284.978	208.660	149.500	<u>, </u>	1.460.821	12.604	9.078 12)
		— ¹⁰)	32.805.923 16)	2.213.119	1.127.025	18)	5.864.678 27)		6.035.183
	— 4)	1.071.844 896.814	172.822 16)		1 070 075	} - 18)	567.885 725.631 ²⁸)	}	315.073 696.168 ¹³)
		1.968.658		82.836	272.375		1.293.516		1.011.241

	Pays	-Bas	Portugal	Roumanie	Russie
OBJETS DE LA STATISTIQUE	Exploitation	Exploitation par des	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat 1)	Exploitation par l'Etat
	municipale	C ¹⁶⁵ privées	pai i Etat	par 12tat-)	par 1 Etat
I. Réseaux urbains.					
a. Nombre de réseaux	24 14)	37 14)		7 2)	95
b. Longueur en kilomètres des lignes) souterraines	970	608(15)	\	567	7.268
(Souterraines .	391	73)	1	26	<u> 26</u>
Totaux	1.361	681		593	7.294
c. Développement en $\begin{cases} a \text{ \'eriens} & . & . \\ de r \text{ \'eserve} & . & . \end{cases}$	6.371 94	2.882		4.694	50.948 3.668
bilomètres des fils) (en service	30.998	4.078	_	2.437	1.630
souterrains des me souterrains de réserve	14.109	2.985	<u> </u>	538	1.767
II. Circuits interurbains. Totaux	51 572	9.987		7.669	58.013
a. Nombre de circuits intérieurs à fil simple	1	}	_ 	2.245 ³) 934 4)	24 5
a. Nombre de circuits { internationaux		f –	1	1 5)	_
Totaux			1	3.180	29
aériennes))	333	25.513 ⁶)	815 1)
b. Longueur des lignes souterraines	} - '	} -		- 1	_
sous-marines	<u> </u>		333	25.514	815
Totaux (aériens			666	31.398 7)	
c. Développement des fils souterrains	} _ '	} _	_	— — — — — — — — — — — — — — — — — — —	
sous-marins]	<u> </u>		2	
III. Stations et postes. Totaux			666	31.400	3.295
a. Nombre de stations centrales	29 139	38 93	<u> </u>	158 2.738 ⁸)	158 437
b. Nombre de cabines publiques	18.114	10.995	- '	3.688 °)	26.862
V. Personnel. Totaux	18.282	11.126	_	6 584	27.457
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)		_)		1
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints.	18	19			38
Ingénieurs	14 45	13 17		10)	106
Ouvriers	129	45	[[} 408
Téléphonistes	301	141			712
Facteurs	15	41	ļ		1.385
V. Conversations urbaines. Totaux a. D'abonné à abonné	38.697.401 ₍₁₆₎	12 641 267)	<u> </u>	2.181.179	144.418.618
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	111.324	12.641.267 _[16]		34.386)
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	_	_		_	$\left \begin{array}{ccc} & & & & & & & & & & & & \\ & & & & & & $
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale	ļ			_	
pour remise par facteur à un autre non-abonné	197.384	107.488		93.233 11)	40.203
e. Télégrammes téléphonés { départ	149.777	46.746	<u> </u>	72.607	28.770
VI. Conversations interurbaines. Totaux	39.155.886	12.814.976		2.381.405	144.487.591
Nombre de conversations			5.943 ²)	304.939	2.091.690
VII. Recettes.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
A. Conversations urbaines. a. Abonnements b. Conversations sous V. b. c. d. e.			-	288.031 ¹²) 385 451	8.227.804 76.732
c. Recettes diverses]} _ '	} _		3,208	276.180
B. Conversations interurbaines. a. Taxes des conversations b. Recettes diverses			8.990 ³) —	— ¹³)	654.172 —
VIII. Dépenses. Totaux			8.990	676.690	9.234.888
a. Etablissement antérieur à l'année courante			— ¹)	14)	16.106.474
Personnel	1	\	<u> </u>] 14)	2.309.278
A Dénenses de l'année courante!					
b. Dépenses de l'année courante { Personnel			<u>'</u>		1.040.656 3.349.934

Russie	Sénégal	Serbie		Suisse	Transvaal	Tunisie		
Exploitation				Exploitation	Exploitation	'		Exploitation
par des particuliers	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	par des C¹ºº privées	par des Sociétés mu- tuelles des habitants	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat 1)	par l'Etat
			1					
11	4 1)	. 14 1)	153	5 11)	21 12)	351 1)	1	16 ¹)
980 338	74	422 11	} _	} _	} _	15.165 627 ²)	743	423 2)
1.318	74	433	<u>, </u>	<u>'</u>		15.792	743	423
31.636	126 2)	2.624 2)		`)	12.837	669 ²)
887	— —		82.376 1)	52.318	2.901	45.844 ³)	_	18
30.872 17.286		2.138 ³)	()) 02.010		} 155.036 4)	-	' !
80.681	126	4.762	82.376	52.318	2.901	200.880	12.837	687
1)	2 4)	24)		14) 5)		9) a)
<u> </u>	} :	29	1.466 11	} _	} -	673 ⁽⁵⁾ 33 ⁶)	25	185
		31	1.501	_		720	25	27
. 82	<u> </u>	844 5)	21.376	<u> </u>	1)	789]
_	-		49 153	} -]} -	} - ")	_	} - •)
82		844	21.578 ²)				789	· —
- 02	<u> </u>	1.880	69.606	,) 00.705.8	87.960	1.628
227	_	_	834	16.676	296	20.706 ⁸)	_	14
	<u>'</u>		352	<u> </u>				
227		1.880	70.792 ³)	16.676	296	20.706 351	87.960	1.642
20 7	_ 3	14 27	1.293 1.050	200	29	1.021 9)	5 19	36 39
30.024	102	1.063	73.462 4)	37.656	1.050	51.488		704
30.051	105	1.104	75.805	37.856	1.079	52.860	24	779
— <u> </u>		-)	91))	1	— ¹⁰) 91 ¹¹)	1	1
98 80		4 6)	208 28 (5)	' !		— 91 <i>)</i>	2 1	
} 385	} - ³)	4	350	- 13)	} _ 13)	248	8	} - 5)
)		72 7)	1.100)			420 ¹²) 483 ¹³)	— 51	
729 45	J	69 10	2.400 ⁶)	J	; 	3		J
1.337	<u> </u>	160				1.245	63	
55.000.000	20.150	1.094.869	184.773.900	7)	27.249.559	6.260.000	640.529
)		739	164.115.900		1	27.245.005	22.120	14.471
2)	_	 1		13))	_	_
		70		·][':	3.899	_	_
8.578	_	7 8	<u></u> 520.606			126.545		_
8.450			351.904	<u></u>	<u> </u>	145.318		
55.017.028	20.150	1.095.686	185.646.410			27.525.321	6.282.120	655.000
		81.136 ⁸)	7.516.899 7)		·	5.881.704 14)	243.004	122.000
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr	Fr.	Fr. 2.899.346 ¹⁵)	Fr. 1.044.492	Fr, 47.184 6
	2.075	106.497 168	5.191.990			2.899.340 ¹⁶)		45.631
- 3)	_	3.292	⁸)	13)	- 13)	308.800 17)	38.400	1.680
<u> </u>		53.791	3.320.570 9)			2.177.630	49.988	31.247
J	2.075	6.735	<u> </u>)	<u> </u>	6.748.134	1.155.080	125.742
2\	- 4)	— ³)	39.566.776	13)	13)	0.745.154	2.441.818	- 120.142
3)_		7	``	1	7	2 002 524	436.461	-
3)	} _	}	- 10)	<u>} - 13)</u>	3)	5.348.978 18)	70.970	} _ 5
						7.441.502	507.431	

Observations

Allemagne. — 1) Non compris les lignes, fils et stations dans les protectorats allemands et en Chine. — 2) Les abonnés sont desservis par des fils simples avec retour par terre; la transformation en fils doubles est en cours d'exécution. — 3) Non compris 1625 fils spéciaux posés en vertu d'arrangements particuliers; ils ont une longueur totale de 1676 km., un développement de 9431 km. et desservent 4732 postes d'abonnés. — 4) Fils de bronze de 1,5 mm. — 5) Les câbles ont 1, 3, 4, 7, 14, 27, 30, 56 ou 112 conducteurs simples et 4, 7, 10, 14, 20, 25, 28, 50, 56, 100, 112, 150, 168, 200, 224 ou 250 conducteurs doubles; ils sont revêtus d'une armature en fil de fer ou seulement en plomb et sont posés dans des tubes en fer fondu ou dans des conduits en ciment. — 6) Fils de bronze de 5, 4, 3, 2,5, 2 ou 1,5 mm. et fils doubles métalliques de 5, 4, 3 ou 2 mm. — 7) Fils aériens et fils qui sont en partie aériens, en partie souterrains ou sous-marins. — 8) On emploie les câbles des réseaux urbains ou des câbles spéciaux. — 9) Câbles téléphoniques à 4 conducteurs avec isolation par une matière fibreuse ou papier et revêtement d'une armature en fils de fer ronds zingués. — 10) Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique. — 11) La réunion des postes, des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique.

Australie (Fédération). Australie méridionale. — ¹) Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés exclusivement au service téléphonique. Il y a environ 46 téléphonistes. — ²) La réunion des postes, des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique.

Australie (Fédération). Australie occidentale. — ¹) A savoir: 4 à fils doubles, 6 à fils simples et 1 à fils doubles et simples. — ²) En général en fil de cuivre dur et peu seulement en fil de fer. — ³) Câbles à 48 paires de conducteurs avec une armature de plomb et isolés au papier. — ⁴) La plupart sont de fils de cuivre dur de 1,62 et 2,03 mm. de diamètre. — ³) Il y a 2 câbles sous-marins appartenant à l'Etat, d'une longueur totale de 25 km. — ⑥ En commun avec le service télégraphique. — ²) Généralement à titre permanent. — ⑥ A savoir: 141 dames et 11 hommes, ces derniers pour le service de nuit. — ⑨ Pour renseignements de tarifs, voir "Tarifs Téléphoniques", édition de 1905, pages 340 à 377. — ¹0) Aucun relevé n'en a été fait. — ¹¹) Ces données se rapportent à la période du 1er Juillet 1903 au 30 Juin 1904.

Australie (Fédération). Nouvelle-Galles du Sud. — 1) Aucun relevé n'en a été fait. — 2) A savoir : 252 hommes et 141 dames. — 3) Le personnel est en général commun aux services télégraphique et téléphonique. — 4) Chiffire approximatif.

Australie (Fédération). Queensland. — 1) A savoir: 3 circuits métalliques et 13 réseaux à fil simple. — 2) Fil de fer galvanisé et fil de cuivre dur. — 3) Câbles isolés au papier avec une armature de plomb, à 5, 7, 10, 13, 20, 26, 30, 39, 52, 78, 104 et 208 paires de conducteurs. — 4) Fil de fer galvanisé, fil de cuivre dur et fil de bronze silicieux. — 5) A savoir: 47 hommes et 27 dames.

Australie (Fédération). Victoria. — 1) A savoir: 2 circuits métalliques et 20 réseaux à fil simple. — 2) Y compris 636 km. de lignes du Département des chemins de fer. — 3) Une grande partie de fils sont en câbles aériens. — 4) Isolés au coton, à la paraffine et au papier, et placés dans des caniveaux de gomme rouge remplis de sable de mer. — 5) Sur poteaux télégraphiques. — 6) 395 lignes ne sont pas reliées à des stations centrales. — 7) Under Deputy Postmaster General. — 8) S'occupent aussi des lignes télégraphiques. — 9) A savoir: 171 dames et 81 hommes.

Australie (Fédération). Tasmanie. — 1) A titre permanent. — 2) A savoir: 15 dames et 2 hommes. — 3) Les services télégraphique et téléphonique étant réunis, ces renseignements ne peuvent pas être fournis.

Autriche. — ¹) Y compris des centrales pour raccordements particuliers. — ²) La construction, l'installation et l'exploitation du service sont entre les mains des employés du télégraphe. — ³) 25 centimes par conversation de 3 minutes. — ⁴) Y compris 31.230 phonogrammes. — ⁵) 12,5 centimes sans limite du nombre des mots. — ⁶) Pour renseignements concernant les tarifs, voir *Journal télégraphique* Nº 8 du 25 Août 1897. — ⁷) Droits pour la reconstruction des appareils, etc. — శ) 100 francs = 95,50 couronnes.

Belgique. — 1) Fils de bronze de 1,4, 1,6, 2 et 2,4 mm. de diamètre. — 2) A savoir: 226 km. de lignes sous-fluviales et 29.104 km. de lignes souterraines. Pour ces dernières, il a été employé: 1° des câbles isolés au papier et munis d'une gaine de plomb, à 200, 150, 125, 100, 75, 50 et 25 paires de conducteurs; 2° des câbles armés comme ceux sous 1° et munis, en outre, d'une armature de fils d'acier, à 100, 75, 50 et 25 paires de conducteurs; 3° des câbles sous plomb, isolés au caoutchouc, à 50 et 25 paires de conducteurs. Tous les câbles contiennent des fils de cuivre de 0,8 mm. de diamètre à 98% de conductibilité. — 3) Dans ce nombre sont compris 4287 km. d'installations diverses indépendantes des réseaux urbains et 109 km. de fils télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe. — 4) Fils de bronze de 1,4, 1,6, 2, 2,4, 2,5 3, 4, 5 et 5,5 mm. — 5) Fils de bronze de 2, 3, 3,25, 4, 5 et 5,5 mm. — 6) Y compris 49 circuits télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe. — 7) A savoir : 16.088 km. de circuits servant soit à la téléphonie à grande distance interne, soit à la téléphonie internationale (dont 6310 km. de fils télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe) et 3986 km. de circuits servant exclusivement à la téléphonie internationale. — 8) Ce chiffre représente non pas le nombre

Observations

des cabines publiques, mais celui des bureaux publics, dont les plus importants sont pourvus de plusieurs cabines. — 9) A savoir: 20.875 postes primaires et 3229 postes supplémentaires à l'usage des abonnés. 14 255 de ces postes primaires sont reliés par un double fil aux bureaux centraux. — 10) Au 31 Décembre 1904, il y avait 75 abonnés au service téléphonique interurbain interne, 13 abonnés au service international et 5 abonnés aux communications du public avec les services établis dans les stations de chemin de fer. -- 11) La direction du service téléphonique est exercée par le directeur technique des télégraphes; de même, un grand nombre d'agents s'occupent cumulativement de télégraphie et de téléphonie. Les fonctionnaires et employés qui ne s'occupent pas exclusivement du téléphone sont compris dans le personnel des télégraphes (sauf le directeur technique). - 12) Ce nombre ne comprend pas les chefs de réseau qui s'occupent en même temps de télégraphie. - 13) Chefs des réseaux de Bruxelles et de Liége; sont déjà compris sous la rubrique "directeurs et adjoints". - 14) Contre-maîtres et brigadiers de ligne. - 15) 237 hommes et 8 femmes. - 16) 17 hommes et 262 femmes. -17) Chiffre approximatif établi d'après le mouvement de 2 journées ouvrables et d'un dimanche de chaque mois. — 18) 2076 de ces communications ont donné lieu à double taxe. - 19) Avis téléphoniques ayant pour objet d'inviter un correspondant à se mettre en communication, par la voie téléphonique, avec l'expéditeur de l'avis ou avec un tiers à désigner. La taxe à percevoir pour l'avis est de 25 centimes dans le régime urbain et de 35 centimes dans le régime interurbain. — 20) Transmission gratuite. - 21) A savoir: 5369 avis téléphoniques (taxe 35 centimes, voir observation 19), 685.873 communications du service intérieur (dont 581.605 de 5 minutes ou moins et 104.268 de plus de 5 minutes jusqu'à 10) et 313.622 du service international. Ce dernier chiffre représente le nombre des unités, pour lesquelles il a été échangé 221.299 communications proprement dites. — 22) Dont fr. 1570 pour avis téléphoniques. — 23) A savoir: fr. 230 pour cartes payantes et fr. 500 pour abonnements aux communications du public avec les services établis dans les stations de chemin de fer. - 21) A savoir: fr. 797.695 du service intérieur (dont fr. 58.848 pour abonnements et fr. 1891 pour avis téléphoniques) et fr. 435.041 du service international, part belge (dont fr. 17.780 pour abonnements). — 25) Cette somme se rapporte aux produits extraordinaires (modifications aux installations à charge des abonnés, etc.). — 26) Y compris un capital de fr. 11.430.582 représentant le coût de la reprise par l'Etat des réseaux téléphoniques concédés. - 27) Dont fr. 3.495.357 pour travaux de premier établissement.

Bosnie-Herzégovine. — 1) Les abonnés sont desservis par des fils doubles. — 2) Fils de bronze de 1,5 mm. de diamètre. — 3) Fils aériens doubles de bronze de 2 mm. de diamètre. — 4) Y compris 3 postes à l'usage des fonctionnaires de l'Administration des postes et des télégraphes. — 5) Direction commune aux postes, télégraphes et téléphones. — 6) Les ingénieurs du télégraphe contrôlent aussi les installations téléphoniques. — 7) A titre permanent, salaire fr. 2. — 8) 3 dames aussi employées au service d'un bureau de dépôt des télégrammes. — 9) Commun au bureau de dépôt des télégrammes. — 10) Fr. 0,20 par conversation de 3 minutes. — 11) Avis téléphonique (invitation pour la conversation), 10 centimes de taxe fixe et 1 centime par mot. — 12) 10 centimes par télégramme. — 13) Les copies des télégrammes sont remises par voie "poste restante" ou "télégraphe restant". — 14) A savoir: 12.048 conversations entre 7 abonnés de Bosnisch Brod et ceux de Brood a/S. qui payent un abonnement annuel de fr. 50 et 358 conversations se rapportant aux deux circuits internationaux ouverts en 1904 entre Bosnisch Brod (Hongrie) et Doberlin (Hongrie). Pour ces dernières, l'unité de temps par conversation est fixée à 3 minutes et la taxe à fr. 2, dont 80 % revenant à la Hongrie et 20 % à la Bosnie-Herzégovine. — 15) A savoir: fr. 17.668 pour les abonnements et fr. 5.066 comme frais de première installation. — 16) Par suite de la réunion des services des télégraphes et téléphones, les dépenses afférentes au service téléphonique ne peuvent pas être indiquées.

Bulgarie. — 1) Depuis deux ans, on ne construit dans les villes les lignes des nouveaux abonnés qu'en fil bi-métallique de 1,5 mm. de diamètre. — 2) Les câbles sont à 40 conducteurs doubles de fil de cuivre de 1 mm. de diamètre, isolés au papier et à l'air sec, mis sous gaine de plomb et protégés par une armature en acier. — 3) Fil de fer. — 4) Fil de fer et fil de bronze. — 5) Câble plongé dans le Danube entre Roustchouk et Giourgévo (Roumanie). — 6) Dont 70 postes d'abonnement d'Etat et 77 postes d'abonnement de service. — 7) Les services des postes, des télégraphes et des téléphones étant réunis, on ne peut indiquer qu'approximativement le nombre des agents affectés au service téléphonique. — 8) La réunion des postes, des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique.

Cap de Bonne-Espérance. — 1) A savoir: 2 à fil simple avec retour par terre et 11 circuits métalliques. — 2) Fil de cuivre pesant 19,74 grammes par mètre. — 3) Câbles revêtus de plomb contenant de 16 à 204 paires de conducteurs. — - 4) Fil de cuivre pesant 19,74 grammes par mètre. — 5) Les services des postes, des télégraphes et des téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique.

Colonies portugaises (île S. Thomé). — 1) Fils simples avec retour par terre. — 2) Fils de fer et de cuivre dur de 1,5 et 2 mm. — 3) Etablies dans les stations centrales. — 4) 31 de ces postes sont installés dans différents bureaux officiels. — 5) Direction spéciale. — 6) Hommes. — 7) D'après l'équivalent de 240 reis pour 1 franc.

Colonies portugaises (Loanda). — 1) Fils simples avec retour par terre. — 2) Fils de fer de 4 mm. — 3) 29 de ces postes sont installés dans différents bureaux officiels. — 4) La direction et l'exécution du service téléphonique sont complètement confondues avec celles du service télégraphique. — 5) D'après l'équivalent de 240 reis pour 1 franc.

Observations

Colonies portugaises (Macao). — 1) Fils simples avec retour par terre. — 2) Fils de fer et de cuivre dur de 2 mm. — 3) 34 de ces postes sont installés dans différents bureaux officiels. — 4) A la charge du directeur des travaux publics. — 5) Hommes. — 6) D'après l'équivalent de 240 reis pour 1 franc.

Dahomey et dépendances. — 1) Fils doubles. — 2) Fils doubles sur 29,5 km. — 3) Fils de bronze de 15/10 mm. et fils de bronze de 2 mm. — 4) Le personnel du service postal et télégraphique assure le service téléphonique. — 5) Le réseau urbain sert exclusivement au service officiel. — 6) Les dépenses téléphoniques sont comprises dans les dépenses télégraphiques.

Danemark. — ¹) Année budgétaire du 1er Avril 1904 au 31 Mars 1905. — ²) Réseaux établis et exploités par des Compagnies privées. — ³) Fils d'acier de 3 mm. et fils de bronze de 2 à 4 mm. — 4) La communication avec l'Allemagne est établie par deux voies (via Kolding et via Syltholm-Femern), par quatre fils doubles de bronze de 4 mm. Avec la Suède et la Norvège, la communication est aussi établie par deux voies (via Vedbæk-Hildesborg et via Helsingör-Helsingborg) par quatre fils doubles de bronze, savoir respectivement deux de 3 mm. et deux de 4,5 mm. Les conversations téléphoniques avec la Norvège sont échangées à travers la Suède via Helsingör-Helsingborg. — ⁵) Câble souterrain avec 20 fils doubles. Isolation de papier imprégné, protégé par du plomb et rubans de fer. — ⑥) En dehors des câbles sous-marins exclusivement destinés pour les correspondances téléphoniques, on emploie aussi des conducteurs disponibles des câbles sous-marins des télégraphes à la correspondance téléphonique. — ¹) Personnel commun avec les télégraphes d'Etat. — ®) Voir statistique des Compagnies privées. — ®) La transmission téléphonique de ces télégrammes est gratuite. A la demande du destinataire, les télégrammes arrivés seront, en outre, portés à son domicile par facteur. — ¹0) La réunion des services télégraphique et téléphonique ne permet pas d'établir les chiffres des dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique. — ¹¹) Les abonnés sont desservis tant par des fils simples que par des fils doubles. — ¹²) Fils de bronze de 1,25—2,5 mm. et fils d'acier de 2,79—3,55—4,31 mm. — ¹³) Câbles à isolation au papier et à l'air, protégés par du plomb et des caissons en ciment. — ¹¹) Dont 431 cabines publiques automatiques. — ¹⁵) Ordinairement des dames.

Egypte. — 1) Le service téléphonique est assuré par des agents du service télégraphique. — 2) L'unité de temps est de 3 minutes. — 3) Location de deux circuits loués à la Compagnie des téléphones de l'Egypte.

Espagne. — 1) Dont 7 ne servent qu'au service officiel. Accidentellement, il est établi, par les soins du Corps des télégraphes, des communications téléphoniques à longue distance entre Madrid et Saint-Sébastien, pour relier la capitale avec la résidence de la Cour, d'ordinaire pendant les excursions d'été ou la saison des bains; aussi entre Madrid et d'autres endroits à l'occasion de quelque événement d'importance et pour les besoins du Gouvernement. A part les réseaux urbains, il existe des circuits indépendants établis et exploités par des particuliers pour la communication entre deux immeubles d'un même propriétaire ou fabricant, soit dans les villes, soit dans la campagne. Ces circuits, à fils simples en acier ou en cuivre dur, étaient en 1904 au nombre de 1101 avec 2234 postes, et leur développement de fils de 7960 km. — 2) Dont 99 km. des réseaux servant exclusivement au service officiel. — 3) Dont 343 des réseaux servant exclusivement au service officiel. — 4) Dont 190 destinés exclusivement au service officiel. — 5) Non compris les agents affectés au service télégraphique et assurant en même temps le service téléphonique. — 6) A savoir: I. fr. 54.260 produit des réseaux exploités par l'Etat; II. prélèvement à titre de droit canon: a) fr. 57.227 de la "Compañia interurbana del Nord-este de España", b) fr. 809.249 des compagnies urbaines et c) fr. 37.117 des propriétaires des circuits particuliers. — 7) Les compagnies exploitant la téléphonie urbaine sont au nombre de 54, et leurs réseaux les plus importants sont ceux de Madrid, Barcelone, Valence et Bilbao.

France. — 1) Les équipes participent indifféremment aux travaux télégraphiques et aux travaux téléphoniques. — 2) Les dépenses téléphoniques ne peuvent être évaluées; elles sont fusionnées avec celles de la poste et du télégraphe, depuis le 1er Janvier 1903.

Grande-Bretagne et Irlande. — 1) Année financière du 1er Avril 1904 au 31 Mars 1905. — 2) Tous les abonnés sont desservis par des circuits métalliques sans retour par terre. — 3) Ce chiffre représente la longueur totale des lignes affectées au service des abonnés ou des circuits reliant des stations centrales dans le même réseau, quoique ces lignes ont été établies, en partie, pour le service téléphonique interurbain et même pour le service télégraphique. — 4) Pour la plupart fils de cuivre dur pesant 100 lbs. ou 150 lbs. par mille anglais. Pour quelques parties de lignes on emploie aussi du fil de bronze pesant 70 lbs. par mille anglais. — 5) Fils de cuivre avec isolation de papier dans des câbles couverts de plomb. Le poids des conducteurs des circuits desservant les abonnés est pour la plupart de 10 ou 20 lbs. par mille et de 40 lbs. pour des circuits courts entre deux stations centrales. — 6) Y compris 108 circuits, servant simultanément à la téléphonie et à la télégraphie. — 7) A savoir: 5 avec la France (4 avec Paris et 1 avec Lille) et 2 avec la Belgique (Bruxelles). Les câbles sous-marins entre la Grande-Bretagne et la France ont une longueur de 21 milles nautiques, et ceux entre la Grande-Bretagne et la Belgique une longueur de 47 milles nautiques. Ces câbles sont formés d'un toron de 4 conducteurs en cuivre pesant 160 lbs. par mille nautique et isolés au moyen de gutta-percha pesant 300 lbs. par mille nautique. — 8) Ces chiffres repréesntent la longueur totale des lignes téléphoniques interurbaines, quoique ces lignes ont été établies, en partie, pour le service télégraphique. — 9) Circuits métalliques de fils en cuivre dur de 150, 200, 300, 400, 600 ou 800 lbs. par mille suivant la longueur du circuit. — 10) Fils de cuivre pesant 100 ou 150 lbs. par mille,

Observations

avec isolation de papier et une armature en plomb. — 11) Longueur actuelle des fils. — 12) Ce nombre comprend toutes les stations centrales interurbaines, auxquelles peu d'abonnés seulement sont reliés pour la communication interurbaine. — 13) A savoir: 24.351 à Londres et 8644 dans d'autres villes.— 14) Aucun relevé n'est fait des communications demandées par les abonnés. — 15) Chaque conversation interurbaine compte pour une unité, indépendamment de sa durée. — 16) Ce chiffre comprend le nombre et la valeur des conversations échangées entre Londres et Paris et entre l'Angleterre et la Belgique. — 17) Ce chiffre comprend les recettes pour les conversations mentionnées sous V a. — 18) S'appliquent seulement à V b. — 19) Y compris les taxes terminales du Post Office. — 20) Différences payées par les lignes garanties. — 21) Capital dépensé pour les lignes interurbaines et les stations centrales jusqu'au 31 Décembre 1904. — 22) Le capital dépensé pour les lignes interurbaines et les stations centrales jusqu'à la fin de l'année financière s'est élevé à fr. 16.580.000 et les frais d'entretien des réseaux à fr. 2.733.575.

Grèce. — 1) Les lignes sont à fils doubles. — 2) Fils bi-métalliques de 1,5 mm. de diamètre. — 3) Les installations se font aux frais de l'Etat, mais les appareils téléphoniques sont à la charge des abonnés. — 4) La construction, les installations et l'exploitation sont entre les mains des employés du télégraphe. — 5) Il n'existe pas de données à ce sujet. — 6) Les dépenses sont communes avec celles des postes et des télégraphes.

Hongrie. — 1) 4 réseaux sont à fil simple et 87 à fil double. — 2) Fils d'acier de 1,8 mm. de diamètre. — 3) Fils aériens. — 4) Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique. — 5) 20 centimes par conversation. — 6) 20 centimes par télégramme. — 7) Unité de temps : 3 ou 5 minutes. Il a été téléphoné en outre 234.217 télégrammes, qui sont compris dans la statistique télégraphique. — 8) Les postes, télégraphes et téléphones étant réunis, une partie des dépenses afférentes aux téléphones ne peut pas être indiquée. — 9) A fil simple.

Indes britanniques. — 1) Dans 122 localités. — 2) Il n'y a pas de personnel spécial pour le service téléphonique. — 3) Ces renseignements font défaut. — 4) Conversion à raison de 1 roupie = fr. 1,60. — 5) Des taxes annuelles sont comptées. — 6) Il n'y a pas de compte spécial pour le téléphone. — 7) Réseaux de Ahmedabad, Bombay et Karachi, exploités par la "Bombay Telephone Co"; réseaux de Calcutta-Howra, exploité par la "Bengal Telephone Co", et réseaux de Madras, Moulmein et Rangoon, exploités par la "Oriental Telephone and Electric Co".

Indes néerlandaises. - 1) Vingt et une compagnies, dont cinq seulement exploitent des réseaux interurbains. - 2) Fils simples avec retour par terre. - 3) Fils d'acier de 2, 2,2, 2,5, 3 et 3,5 mm. de diamètre, fils d'acier Felten & Guillaume de 2,2 et 3 mm., fils d'acier Nº 12, fils de fer de 2 et 3 mm., fils de fer galvanisé de 2,3 et 4 mm., fils de cuivre de 2,5 et 3 mm., fils de cuivre Nº 16 et fils de bronze. - 4) Câbles de 56 et 28 conducteurs doubles avec isolation au papier et à l'air, de Felten et Guillaume. - 5) Fils de bronze de 4 mm. de diamètre et fils d'acier. - 6) En partie automatique. - 7) Dont 1 dame. - 8) La plupart des ouvriers sont employés à titre permanent. Ils sont payés soit au mois, soit à la journée; les traitements mensuels varient entre fr. 15 et fr. 50 et les salaires journaliers varient entre 66 cts. et fr. 1,32. Les ouvriers de la Compagnie des chemins de fer de Deli sont logés par la Compagnie, et leur traitement médical est gratuit. — 9) La plupart sont des hommes. A titre permanent; traitements varient entre fr. 10 et fr. 70 par mois. - 10) Dont 4.176,549 de la Compagnie téléphonique indo-néerlandaise, qui exploite les réseaux de Batavia, Semarang, Soerabaja et Buitenzorg. — 1) Pour renseignements de tarifs, voir la statistique téléphonique des années 1898 à 1903 avec les additions suivantes: I. Compagnie téléphonique "Tegal": Prix d'abonnement par mois pour une distance du bureau central de 4,5 km. fr. 20. de 10,5 km. fr. 25, de 22,5 km. fr. 35, de 45 km. fr. 50 et de plus de 45 km. fr. 60. Microphone: Berliner et Hunning. -II. Compagnie téléphonique "Preanger": Le prix d'une conversation interurbaine de 3 minutes est de fr. 1. — III. Compagnie téléphonique "Kraksaan: Microphones: Berliner. - IV. Compagnie téléphonique "Vorstenlanden": Prix d'abonnement par mois: 1º à Soerakarta: dans la capitale fr. 20, hors de la capitale jusqu'à une distance de 8 km. fr. 30, et au delà de 8 km. pour chaque kilomètre fr. 1,50 de plus; 2º à Djokjakarta: dans la capitale fr. 20, hors de la capitale; jusqu'à une distance de 8 km. fr. 30, de 8 à 16 km. fr. 40 et au delà de 16 km. fr. 50. La Compagnie exploite les réseaux de Soerakarta et Djokjakarta. Pour chaque installation supplémentaire, l'abonné paye pour une distance de 5 km. fr. 10 par mois et au delà de 5 km. fr. 2 de plus par mois pour chaque distance de 2 km. - V. Compagnie téléphonique "Insulinde": Prix d'abonnement par mois: dans les capitales des résidences fr. 20, hors de la capitale fr. 30, les établissements d'agriculture fr. 35. La Compagnie exploite les réseaux de Bangil, Malang et Lawang. Télémicrophones Journeaux et Berliner. — VI. Compagnie téléphonique "Blitar": Prix d'abonnement par mois: pour la première installation fr. 30, pour les autres fr. 20. Pour une seconde installation servant les mêmes fils que la première fr. 20, pour les autres fr. 10 (tout pour chaque distance). Télémicrophone: Berliner. - VII. Compagnie téléphonique "Modjokerto et Rembang": Prix d'abonnement par mois: 1º pour une distance du bureau central de 3 km.: a) fr. 30 pour les hôtels, les boutiques, les établissements d'agriculture et les maisons de commerce; pour chaque installation supplémentaire, l'abonné paye fr. 20 par mois; b) fr. 20 pour les autres abonnés. 2º Pour les distances au delà de 3 km., l'abonné paye fr. 1,50 de plus par mois pour chaque distance de 1,3 km. Prix d'une conversation interurbaine 40 cts. Microphone : Berliner - appel d'induction magnétique. La Compagnie exploite les réseaux de Modjokerto et Djombang. — VIII. Compagnie téléphonique "Rembang": Prix d'abonnement par mois: pour une distance de 5 km. du bureau central fr. 20 et au delà de 5 km. fr. 5 de plus par mois pour chaque distance de 5 km.

Observations

— IX. Compagnie téléphonique "Tjilatjap": Prix d'abonnement par mois fr. 30. — X. Compagnie téléphonique "Indes Néerlandaises": Prix d'abonnement par mois: à Batavia, Semarang, Buitenzorg et Soerabaja: a) pour l'usage domestique fr. 20, pour chaque installation; b) pour les autres abonnés, pour la première installation fr. 30, pour chaque installation de plus fr. 20, et pour une seconde installation d'un abonné servant le même fil que pour la première fr. 10. Commutateur: Système Branching de Bell Telephone Manufacture C° pour simple fil, et pour fil double commutateur Ericsson. Microphone: Grannulair, Corbon, Berliner et Delville et Solid Back. Fil double de Hackethal. — XI. Compagnie téléphonique "Kediri": Télémicrophone: Bell. — XII. Compagnie téléphonique "Pasoeroean, Probolinggo et Madioen": Téléphones, microphones et commutateurs: Berliner. — 12) Vente de matériel rebuté et intérêt du capital de réserve. — 13) Non compris les dépenses de 8 compagnies.

Indo-Chine française. — 1) Avec fil de retour (circuit métallique). — 2) Fil de fer de 3 et de 2 mm. et fil de bronze de 1 mm. — 3) Câble à 14 conducteurs, câble à 2 conducteurs sous gutta recouverte de plomb et câble sous papier à 56, 28 et 7 paires de conducteurs. — 4) Fil bi-métal de 2 mm. — 5) Dont 137 supplémentaires. — 6) Direction commune aux postes, télégraphes et téléphones. — 7) Dames. — 8) Le reste du personnel est commun aux postes, télégraphes et téléphones. — 9) La taxe d'une conversation de 3 minutes est fixée à 0,10 de piastre, soit environ fr. 0,25. — 10) Transmission gratuite. — 11) Abonnement annuel principal (abonné relié à une station centrale) fixé à 50 piastres. Abonnement annuel supplémentaire (abonnés reliés entre eux) fixé à 20 piastres. La piastre vaut environ fr. 2,20. — 12) Droits d'usage.

Italie. — ¹) Année financière du 1er Juillet 1903 au 30 Juin 1904. — ²) Fil de bronze de 3 mm. — ³) Fil de bronze de 4 mm. — ⁴) La réunion des services télégraphique et téléphonique ne permet pas d'indiquer séparément le nombre des employés et des agents d'Etat affectés au service téléphonique et d'établir les chiffres des dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique. — ⁵) Les abonnés qui ne demandent pas d'être reliés aux lignes interurbaines sont desservis, en général, par des fils simples avec retour par terre; pour les autres abonnés le circuit métallique avec fil de retour est obligatoire. Ce dernier système s'étend de jour en jour. — ⁶) Les grands réseaux sont en fil de bronze de 1,25 mm., tandis que les petits réseaux sont en fil de fer et de bronze de plusieurs diamètres. — ¬) Câbles souterrains, sous plomb, à plusieurs circuits à double fil, isolés au papier et à l'air. Il y en a de deux types, l'un sans armature, l'autre avec armature de fil de fer entourée de jute goudronnée. Diamètre du conducteur de cuivre 1 mm. — ⁶) Fil de bronze de 3 et de 2 mm. — ⁶) Y compris les conversations entre abonnés et cabines publiques. — ¹⁰) Il n'existe pas de données au sujet des dépenses d'établissement.

Japon. — 1) Année budgétaire du 1er Avril 1904 au 31 Mars 1905. — 2) Dont 3 en Corée. — 3) Fils de cuivre dur Nos 8, 12, 14, 17; fils de bronze silicieux No 17; fils d'acier No 12; fils de fer Nos 11, 14 et fils bimétalliques Nos 12 et 16; câbles à isolation au papier et câbles en gomme. — 4) Câbles à isolation au papier et câbles en gomme. — 5) Dont 20 circuits duplex et 23 circuits en communication simultanée des télégraphes et des téléphones. — 6) Fils de cuivre dur Nos 8, 12, 14; fils d'acier No 12; fils de fer Nos 8, 11 et fils bimétalliques No 12; câbles à isolation de papier et câbles en gomme. — 7) Dont 3 en Corée. — 8) Dont 10 en Corée. — 9) Dont 770 en Corée. — 10) La fusion des postes, des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les chiffres du personnel exclusivement afférent au service téléphonique. — 11) Y compris le nombre des conversations échangées par les téléphones automatiques. La taxe d'une conversation (5 minutes) est fixée à fr. 0,125. — 12) On perçoit fr. 0,075 par télégramme. Tous ces télégrammes sont transmis directement par téléphone entre les abonnés et les bureaux télégraphiques. — 13) Outre les conversations urbaines indiquées, il y a encore 11.149 conversations effectuées au moyen de l'appel téléphonique. — 14) Non compris 65.843 conversations effectuées au moyen de l'appel téléphoniques. — 16) Conversion faite à raison de yen 0,40 pour un franc.

Luxembourg. - 1) Tous les abonnés sont desservis par des fils simples avec retour par terre. Tous les réseaux sont reliés entre eux; 39 sont en outre reliés par fil direct au bureau central de Luxembourg. - 2) Fils de bronze phosphoreux d'un diamètre de 1,4 et 1,5 mm. - 3) Fils aériens de bronze phosphoreux d'un diamètre de 2, 3 et 4 mm. - 4) La réunion des services — postes, télégraphes et téléphones — ne permet pas de faire une distinction pour le personnel exclusiyement attaché au service téléphonique. — 5) Les taxes sont fixées comme suit: Pour toute communication demandée, il est perçu, par correspondance de 3 minutes, qu'elle ait lieu dans le même réseau ou de réseau à réseau, ou de localité à localité, pourvu que la personne à appeler réside dans la localité dans laquelle la cabine est établie: a) une taxe de 35 centimes dans le cas où un non-abonné confère avec un abonné; b) une taxe de 50 centimes pour la communication demandée par un abonné avec un non-abonné, qu'elle ait lieu dans une cabine publique ou à l'appareil de l'abonné même; c) une taxe de 70 centimes pour la communication entre deux personnes non abonnées. Si les communications mentionnées sous a, b et c durent plus de 3 minutes, il sera perçu 35 centimes pour chaque 3 minutes ou fraction de 3 minutes en plus. - 6) 10 centimes par télégramme. Les copies des télégrammes sont remises par voie postale. - 7) Le prix de l'abonnement annuel est fixé comme suit : 1º Pour toute ligne dans les localités où se trouve établi un bureau téléphonique de raccordement, à fr. 80. Pour le calcul de la taxe, la gare centrale et l'avenue de la gare sont considérées comme dépendant de la commune de Luxembourg. 2º Dans les localités où il n'existe pas de bureau téléphonique de raccordement: a) Pour toute ligne spéciale à construire ayant une étendue de moins de 11/2 kilomètre jusqu'au raccordement à une ligne principale, à fr. 80; et pour chaque kilomètre de ligne spéciale en plus jusqu'au point de jonction à une ligne principale, à fr. 50 - la distance

Observations

à calculer sur la longueur réelle des lignes construites. En dehors de la taxe d'abonnement annuel, l'abonné doit rembourser à l'administration les frais d'installation du fil de raccordement, depuis le point de jonction de la ligne spéciale et de la ligne principale jusqu'au prochain bureau de raccordement, à raison de fr. 100 par kilomètre, une fois payés. — Si plusieurs abonnés se trouvent raccordés sur la même ligne spéciale, chacun des abonnés doit payer intégralement la taxe et les frais prévus de ce chef. b) Pour l'abonné qui peut être relié directement sur le parcours d'une ligne principale, l'abonnement annuel est de fr. 80 pour toute ligne ayant une étendue de moins de 1½ kilomètre. Il supportera, en outre, les frais d'installation du fil de raccordement, à raison de fr. 100 par chaque kilomètre en plus, une fois payés. 3º Pour l'installation d'un second appareil ou de plusieurs appareils, par appareil, à fr. 25 et de toute sonnerie supplémentaire, à fr. 5. — 8) Remboursement de frais de déplacement, vente de matériel, etc. — 9) Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, les dépenses pour le personnel ne peuvent pas être indiquées. — 10) Entretien, extension et amélioration du réseau.

Natal. — ¹) En général des circuits métalliques. — ²) Fil de cuivre Nº 14 de 2,03 mm. de diamètre et fil de bronze phosphorique Nº 14 et 18 de 2,03 et 1,22 mm. de diamètre. — ³) Câbles isolés à l'air et au papier couvert de plomb, à 13, 26, 52 et 104 paires de conducteurs; la couverture de plomb est protégée par une composition de chanvre et de ouate. — 4) Les télégraphes et les téléphones étant réunis, on ne peut pas indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique. — ⁵) A savoir: 14 dames et 2 hommes. — ⁶) Recettes pour la transmission téléphonique de télégrammes de et pour les abonnés.

Norvège. - 1) Les indications relatives à l'exploitation par l'Etat se rapportent à l'année budgétaire du 1er Avril 1904 au 31 Mars 1905. - 2) En partie des réseaux établis par l'Etat et en partie des réseaux privés acquis par l'Etat. Lignes aériennes: en partie fils simples, en partie fils doubles. Lignes souterraines: fils doubles. - 3) Y compris 3 km. de lignes sous-marines. - 4) Routes principales. - 5) Fils de bronze de 1,23 et 1,5 mm. et exceptionnellement fils de fer de 2 mm. -6) Dont 172 km. sous-marins. Les câbles souterrains sont au papier et à l'air, avec gaine de plomb, posés dans des conduits en ciment, de 100, 200 et 250 fils doubles. - 7) Fils de cuivre dur de 2,75, 3,3, 4 et 4,5 mm., et exceptionnellement de bronze silicieux de 2 mm. de diamètre. - 8) Fils aériens. - 9) Les fils téléphoniques des circuits interurbains sont placés sur les poteaux télégraphiques d'une longueur de lignes de 4890 km. - 1) Les câbles téléphoniques sont de la même construction que les câbles télégraphiques, à savoir : avec isolation de gutta-percha et revêtus d'une armature en fil de fer rond. — 11) La longueur des circuits métalliques est comptée pour le double de celle de la ligne elle-même. - 12) Dont 277 sont aussi des bureaux télégraphiques. — 13) Les stations centrales servent aussi de cabines publiques. 800 cabines publiques sont en même temps des bureaux d'expédition de télégrammes (147 avec des appareils télégraphiques). — 14) La direction centrale des téléphones est confondue avec celle des télégraphes. Le personnel est pour la plupart commun aux services télégraphique et téléphonique interurbain. Les données sous ce titre sont exclusivement afférentes au service téléphonique urbain. Tous les ouvriers sont à titre permanent. Les téléphonistes sont des dames. — 15) La taxe normale d'une conversation est fixée à 10 öre (à peu près 14 centimes). - 16) Abonnement annuel spécial pour la transmission des télégrammes par le téléphone: jusqu'au nombre de 200 télégrammes, 10 öre par télégramme, et pour chaque télégramme en sus, 5 öre; au minimum 10 kr. (fr. 14) par an. Sans abonnement spécial, la transmission d'un télégramme par le téléphone coûte 20 öre. La transmission des télégrammes arrivés est gratuite pour les abonnés, pourvu que la copie du télégramme puisse être remise à la convenance du bureau télégraphique. - 17) Conversations proprement dites et non des périodes. Unité de temps: 3 minutes. - 18) La réunion des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les recettes et les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique. - 19) Année astronomique de 1904. - 20) Y compris 6 km, de câbles sous-marins. - 21) Non compris les lignes de communication entre les stations centrales, soumises soit à des taxes d'abonnement, soit à des taxes de conversation. - 22) Y compris 35 km. de fils sous-marins. - 23) Aucun relevé n'en a été fait. -²⁴) Y compris les lignes de communication entre les stations centrales, soumises soit à des taxes d'abonnement, soit à des taxes de conversation. - 25) Unité de temps: généralement 5 minutes. - 26) Y compris les recettes diverses de conversations interurbaines. - 27) En outre, fr. 175.381 de dépenses des abonnés pour des appareils et des lignes jusqu'à la fin de l'année. Le chiffre correspondant est, dans la statistique pour 1903, indiqué avec fr. 1.388.889 de trop. - 28) A savoir: fr. 467.086 de frais d'entretien et fr. 258.545 de frais d'établissement.

Orange River Colony. - 1) Fil de cuivre No 16.

Pays-Bas. — 1) Fils de cuivre dur de 2,5 et 3 mm. de diamètre. — 2) Fils de cuivre dur de 3 et 4 mm. de diamètre. — 3) Pour les lignes souterraines on emploie des câbles téléphoniques de 4, 7 ou de 14 conducteurs doubles avec isolation au papier et à l'air. Ces câbles sont revêtus d'une double armature de plomb et de fer galvanisé. — 4) Pour les lignes sous-fluviales on emploie des câbles avec des conducteurs isolés avec de la gutta-percha. — 5) Ces stations sont établies dans les bureaux télégraphiques de l'Etat. — 6) Dans chaque bureau téléphonique de l'Etat il y a au moins une cabine publique. — 7) Tous les postes d'abonnés (à double fil) des réseaux urbains sont en communication avec les circuits interurbains; en outre, un nombre de 218 personnes dispose d'un raccordement direct avec les bureaux interurbains de l'Etat. — 8) La direction centrale est confondue avec celle des postes et des télégraphes. La direction des bureaux téléphoniques de l'Etat est confondue avec celle des bureaux télégraphiques. Les ingénieurs, les chefs d'équipe, les monteurs et les ouvriers également sont communs aux deux services. — 9) Dames. Ce personnel est exclusivement affecté au service téléphonique in-

Observations

terurbain. — 10) A partir du 1er Juillet 1904 les personnes qui disposent d'un raccordement direct avec les bureaux interurbains de l'Etat dans les villes où un réseau urbain n'existe pas, peuvent parler entre elles et peuvent transmettre leurs télégrammes par téléphone. — 11) Conversations simples, c'est-à-dire d'une durée de 3 minutes au moins. Ce chiffre se décompose comme suit: 1.390.529 conversations interlocales et 98.425 internationales. — 12) Produit de vente du guide téléphonique officiel. — 13) A savoir: fr. 585.227 de frais d'établissement et fr. 110.941 de frais d'entretien. — 14) Les municipalités, les compagnies et les personnes privées ont toutes, pour l'installation et l'exploitation des réseaux urbains, une concession de l'Etat pour une surface limitée par un cercle tiré avec un rayon de 5 km. d'un centre, indiqué pour chaque cas par le gouvernement. Dans la plupart des réseaux urbains, tous les abonnés sont desservis par des fils doubles. Seulement dans 5 réseaux les postes des abonnés sont reliés en partie par fils doubles et en partie par fils simples. — 15) Dans ces chiffres ne sont pas comprises les données concernant les réseaux exploités par la "Nederlandsche Bell-Telephoon Maatschappij" et par la "Goudsche Telephon Maatschappij". — 16) Ce nombre est partiellement taxé.

Portugal. — 1) Les bureaux, le personnel et les dépenses étant réunis au service des télégraphes, on ne peut pas établir les chiffres concernant exclusivement le service téléphonique. — 2) Le service a commencé le 1er Avril. — 3) Conversion faite d'après l'équivalent de 240 reis pour un franc.

Roumanie. — 1) Année financière du 1er Avril 1904 au 31 Mars 1905. — 2) Les réseaux urbains sont établis dans les villes suivantes: Bucarest, Jasi, Galatz, Braila, Ploesti, Constantza et Craiova. — 3) A savoir: 1 circuit appartenant à l'Etat, 1980 circuits appartenant aux départements, 155 circuits privés qui sont reliés à des postes téléphoniques de l'Etat et 109 circuits privés non reliés à des postes téléphoniques publics (installations faites par des particuliers et sur leurs propriétés). - 4) A savoir : 9 appartenant à l'Etat, 152 aux départements, 760 aux particuliers, 6 privés et 7 servant à la téléphonie du système "Van Rysselberghe". - 5) Entre Bucarest et Roustchouk (Bulgarie) par Giurgiu. Ce circuit, en fils de bronze de 3 mm. de diamètre, a été mis en exploitation le 1er Décembre 1903. Les nombres des conversations téléphoniques échangées pendant l'année 1904 sont les suivants: de Roumanie, 3257 conversations; de Bulgarie, 2352 conversations. Les villes de Roumanie admises à l'échange des conversations sont : Bucarest et Giurgiu ; de la Bulgarie : Roustchouk, Sofia, Warna, Sistov et Philippople. - 6) A savoir: 862 km. de lignes d'Etat (dont 223 km. sont mis sur les poteaux télégraphiques), 20.681 km. de lignes départementales, 2413 km. de lignes particulières, 477 km. de lignes privées et 1080 km. servant à la téléphonie du système "Van Rysselberghe". – 7) A savoir: 2280 km. de fils appartenant à l'Etat, 22.971 km. aux départements, 3407 km. aux particuliers, 580 km. de fils privés et 2160 km. servant à la téléphonie du système "Van Rysselberghe". - 8) A savoir: 158 de l'Etat et 2580 départementales. - 9) A savoir: 2402 de l'Etat, 1141 particuliers et 144 privés. — 10) Dans la Direction générale des Postes et des Télégraphes, le service d'exploitation télégraphique et téléphonique est chargé de diriger l'exploitation téléphonique. En outre, le personnel afférent au service télégraphique assure aussi le service téléphonique des stations et postes téléphoniques de l'Administration gouvernementale. Dans les centrales et les postes départementaux, le service est effectué par les employés des Administrations départementales (les secrétaires communaux). — 11) Y compris le nombre des télégrammes téléphonés dans les réseaux interurbains. Le nombre total des avis téléphoniques est de 224.482. Dans les réseaux urbains et dans les localités qui ne sont pas pourvues de bureaux télégraphiques, l'Administration autorise le service de phonogrammes. Nombre total des phonogrammes: 94.142. - 12) Pour renseignements concernant les tarifs, voir Journal télégraphique Nº 7 du 25 Juillet 1903, page 164, et "Tarifs Téléphoniques", édition 1905, pages 267 à 281. - 13) Les taxes des conversations interurbaines sont confondues avec celles des conversations urbaines. - 14) Le service des postes, des télégraphes et des teléphones étant réunis, les dépenses exclusivement afférentes aux téléphones ne peuvent pas être indiquées.

Russie. — 1) Ces données se rapportent aux communications interurbaines Varsovie-Lodz et St Pétersbourg-Moscou. — 2) Le décompte statistique de la quantité annuelle des conversations téléphoniques n'a pas été établi, par la raison que chaque abonné est tenu de payer, pour l'usage qu'il fait du réseau téléphonique urbain, une année d'avance, sans qu'il soit possible de déterminer, même approximativement, le nombre effectif des conversations qui auront lieu. — 3) Il n'y a pas de renseignements sur les recettes et dépenses des réseaux exploités par des particuliers.

Sénégal.—1) Fil simple. —2) Fil de fer de 3 mm. de diamètre et fil bimétallique de 23/10 et 11/10. —3) Le personnel des postes et des télégraphes assure l'installation, l'exploitation et l'entretien des postes téléphoniques. —4) Les installations sont faites aux frais des abonnés.

Serbie. — ¹) Les abonnés sont desservis exclusivement par des fils doubles (circuits métalliques). — ²) Fils de bronze de 1,5 mm. de diamètre. — ³) Les câbles contiennent 56 et 112 paires de conducteurs en fil de cuivre de 0,8 mm. de diamètre; ils sont isolés au papier et à l'air, munis d'une gaine de plomb et revêtus d'une armature en fil de fer. — ¹) Fils de fer de 5 mm. de diamètre. — ⁵) Fils de bronze de 3 mm. de diamètre. — °) La direction est confondue avec celle des télégraphes; les directeurs et adjoints, l'ingénieur et les monteurs s'occupent des deux services. — ¹) A savoir: 12 à titre permanent et 60 à titre temporaire (journaliers). — °) Dont 24.889 phonogrammes. — °) Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, les dépenses exclusivement afférentes aux téléphones ne peuvent pas être indiquées.

Suède. — 1) Pour les réseaux urbains, les fils employés sont de bronze silicieux, généralement de 1 mm. de diamètre, et de fer de 3 mm. de diamètre. Les câbles employés pour les lignes souterraines sont au papier et à l'air, de 7 à 500 fils

Observations

doubles. — ²) Dans ce chiffre sont comprises aussi les lignes communes pour les fils télégraphiques et téléphoniques, ayant une longueur de 7532 km. — ³) 914 km. à fil simple et 69.878 km. à fil double. Les circuits interurbains sont de cuivre dur de 3 ou 4,5 mm. et de fer de 3 mm. de diamètre. Les vieux fils sont en partie de bronze phosphorique ou silicieux de 2, 2,5, 2,7 ou 3,3 mm. et de fer de 4 ou 5 mm. — 4) Dont 1126 appareils à l'usage du public, installés chez les abonnés. — 5) La plupart en commun pour les services télégraphique et téléphonique. — 6) La plupart des téléphonistes sont des dames. — 7) Période de 3 minutes. — 8) Les services des télégraphes et des téléphones étant réunis depuis 1903, les recettes diverses, se montant à fr. 261.768, ne peuvent être exactement décomposées. Pour les deux services, le total des recettes s'est monté à fr. 11.376.999. — 9) Y compris les taxes pour les conversations locales entre abonné et cabine publique ou réciproquement. — 10) La réunion des services des téléphonique. Les dépenses pour le personnel des deux services se sont montées à fr. 4.406.017, et les frais de construction et d'entretien pour les établissements téléphoniques à fr. 3.634.764. La totalité des dépenses s'est élevée à fr. 10.663.741, y compris fr. 2.499.220 payés pour l'amortissement des emprunts. — 11) Dont 2 dans des villes. — 12) Dont 3 dans des villes. — 13) Il n'existe pas de données exactes à ce sujet.

Suisse. — 1) Lignes aériennes: en partie fils simples, en partie fils doubles. Lignes souterraines: fils doubles. -2) Longueur totale des sections de lignes souterraines. Plusieurs canaux posés sur le même parcours ne forment qu'une seule section de ligne. - 3) Encore en partie fils de bronze de 1,25 mm.; dès 1899, les nouvelles constructions se font exclusivement en fil de bronze de 1,5 mm. - 4) La longueur des conducteurs à double fil est comptée deux fois. Lignes urbaines: Câbles à isolation de papier, sous plomb, de 10, 20, 40, 60, 80, 100, 120, 140, 160, 180 et 200 conducteurs doubles. Diamètre 0,8 mm. Lignes interurbaines: Cables à isolation de papier, sous plomb, de 7, 14 et 28 conducteurs doubles. Diamètre: 1,8 mm. - 5) Fils de bronze de 2, 3 et 4 mm. - 6) Fils aériens de bronze de 3, 4 et 5 mm. - 7) La longueur des lignes interurbaines est comprise dans les chiffres indiqués sous rubrique I, b (réseaux urbains). - 8) Le chiffre total représente une longueur de fils (les lacets comptés à double) de 41.248 km. - *) Y compris 879 stations communales, mais non compris un nombre supérieur de stations d'abonnés autorisées au service public. - 10) La direction centrale des téléphones est confondue avec celle des télégraphes. - 11) En outre, 44 fonctionnaires du télégraphe surveillent aussi le service téléphonique. — 12) A savoir: 320 à titre permanent et 100 à titre temporaire; ils sont payés de fr. 4 à fr. 6,50 par jour. - 13) Non compris 617 téléphonistes qui exercent encore une autre profession. - 14) Y compris 90.940 conversations internationales partantes. - 15) Pour renseignements concernant les tarifs, voir "Tarifs Téléphoniques", édition 1905, pages 305 à 332. — 16) Les recettes (surtaxes) pour les télégrammes téléphonés et pour les phonogrammes (fr. 27.886) sont contenues dans le produit des télégrammes. - 17) Non compris l'augmentation de l'inventaire de fr. 49.353. - 18) Y compris fr. 854.412 d'intérêts du compte de construction et de l'inventaire, ainsi que fr. 2.323.391 d'amortissement du compte de construction.

Tunisie. — 1) 8 réseaux à double fil et 8 à simple fil. — 2) Fils de bronze de 11/10 et 15/10 mm. — 3) Fils de cuivre de 2 mm. et fils de fer de 3 et 4 mm. — 4) Les circuits téléphoniques sont posés sur les mêmes appuis que les lignes télégraphiques. — 5) Le service téléphonique étant réuni à celui des postes et télégraphes, il n'est pas possible de fournir ces renseignements. — 6) Les abonnements sont de deux sortes: a) à forfait, fr. 200 par an ou fr. 150 suivant l'importance des villes; b) à conversations taxées, fr. 40 par an. Les appareils et la ligne reliant les postes au bureau central dans un rayon de mille mètres sont établis et entretenus moyennant une contribution forfaitaire de fr. 150 payables en quatre annuités décroissantes. Au delà du rayon de mille mètres, la construction de la ligne donne lieu au payement d'une taxe supplémentaire. Taxe des conversations par unité de durée de 3 minutes: a) 10 centimes par conversation locale; b) 25 centimes pour les conversations vicinales; c) 40 centimes pour les conversations régionales; d) la taxe interrégionale est de 50 centimes jusqu'à 150 km. et s'accroît de 25 centimes par 75 km.

